

COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil treize, le vingt et un février à 20H30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur André JANNOT, Maire.

Conformément à la l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Monsieur JANNOT André, Monsieur GENTER Bernard, Madame SCHISLER Marie-Thérèse, Monsieur DEL MISSIER Pierre, Madame SUDAN Nina, Madame BACHE Christine, Monsieur GAUCHER Alain, Madame CHOISELLE Marie-Ange, Monsieur MARTIN Jean-Paul, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur LANOIS Vincent, Madame DAGUIER Jacqueline, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur PAUL Francis et Monsieur ROUX Patrice.

Absents: Monsieur FERRY Vincent et Monsieur CHRISTOPHE Jean-Pierre

Procurations: Madame ROCHON Sylvie à Madame BACHE Christine

Madame BOKSEBELD Virginie à Monsieur ROUX Patrice

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SCHISLER Marie-Thérèse a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 14 février 2013

<p>Le Maire certifie avoir transmis au contrôle de légalité le 22/02/2013 et affiché le compte-rendu de cette séance le 26/02/2013</p>
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2013
- Approbation du projet d'aménagement du Rond-point et plan de financement prévisionnel
- Modification de la délibération concernant la vente du lot 1 de la zone artisanale du Vé Nord
- Achat de terrains
- Maîtrise d'œuvre pour la reprise des tombes à l'état d'abandon
- Décisions prise en vertu de l'article L2221-22 du CGCT
- Affaires diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2013

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affichés à la Mairie. Celui-ci est adopté à l'unanimité

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-06 : Approbation du projet d'aménagement du Rond-point et validation du plan de financement prévisionnel

Le Maire rappelle que par délibération du 22 novembre 2012, le Conseil municipal a validé le projet d'aménagement du rond-Point.

Il en ressort qu'outre l'installation du modèle du Fardier sur le Rond point, a été validé l'aménagement de trois zones aux abords de celui-ci afin d'avoir un programme d'aménagement paysager et piétonnier cohérents :

- L'aménagement paysager entre l'accès à la RN4 et le parking de covoiturage
- L'aménagement paysager de l'ancien boulo-drome
- L'aménagement du sentier piétonnier d'accès à la vallée de la Meuse (Natura 2000)

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel pour cette opération évaluée à 101 838,68 euros HT. Il est à noter que le l'Etat via la DETR n'intervient pas sur les travaux de VRD, voirie circulable et trottoirs, ramenant la dépense subventionnable à 90 000 euros HT.

DEPENSES	Montant en euros HT	RESSOURCES	Montant (en € HT)	% du montant total de l'opération
Travaux Aménagement du Rond-Point	99 373, 58	1. AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	20 367,74	20,00%
		Sous-total autofinancement :		
			20 367,74	20,00%
Maîtrise d'oeuvre	2 465, 10	2. AIDES PUBLIQUES		
		GIP Objectif Meuse	30 551,60	30 %
		Conseil régional	20 000,00	19,64 %
		Etat via DETR	27 000,00	26,51 %
		Conseil Général	3 919,34	3,85 %
		Sous-total aides publiques :		
TOTAL	101 838,68	TOTAL	101 838,68	100 %

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés de :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

- Valider le plan de financement prévisionnel des travaux d'aménagement du Rond-point à l'entrée du bourg
- Solliciter l'aide financière du GIP Objectif Meuse à hauteur de 30% du montant des dépenses
- Solliciter l'aide financière de l'Etat via la DETR à hauteur de 30% du montant des dépenses subventionnables, représentant 26,51 % du montant du projet global.
- Solliciter l'aide financière du conseil régional à hauteur de 20 000,00 €
- Solliciter l'aide financière du conseil général à hauteur de 3 919,34 €
- Solliciter l'aide financière de la FUCLEM

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-07 : Modification de la délibération concernant la vente du lot 1 de la zone artisanale du Vé Nord

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé par délibération le 24 janvier dernier de vendre le lot 1 de la Microzone artisanale du Vé Nord à la société IDEAL PAYSAGES représentée par Monsieur Mickaël KOCAK. Or, il s'avère qu'une erreur dans le nom de la société a été commise.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce lot à la société civile immobilière dénommée « DU MONTSEL » dont le siège social est à VOID-VACON.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

- **Décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés de vendre à la société « DU MONTSEL » de 55190 VOID-VACON représentée par Monsieur Mickaël KOCAK et Madame Fatma KOC le lot n°1 de la microzone artisanale du Vé Nord, d'une surface globale de 4 193 m² au prix de 5,00 euros HT le m², soit 5,98 euros TTC le m².

- Charge le Maire d'engager toute formalité et de signer tout acte afin de finaliser cette transaction

Délibération n° 13-08 : Achat de terrains : parcelles BM 63, BM 64 et F 105

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la vente de trois parcelles sur la Commune cadastrée BM63 lieudit « Derrière le château » pour 16 a 44, BM 64 même lieudit pour 3a 32 (jardins) et la parcelle F 105 « Côte des vignes » pour 24a 80 (vergers).

Monsieur le Maire propose d'acheter les parcelles BM 63, BM 64 et F 105 pour un montant global de 5000 euros

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

- **Décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'acheter les parcelles cadastrée BM63 lieudit « Derrière le château » pour 16 a 44, BM 64 même lieudit pour 3a 32 (jardins), et F 105 « Côte des vignes » pour 24a 80 (vergers), soit les trois parcelles d'une surface globale de 44 a 56 pour un montant de 5 000 euros.

- Les frais de transaction seront à la charge de la commune,

- Charge le Maire d'engager toute formalité et de signer tout acte afin de finaliser cette transaction.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-09 : Maîtrise d'œuvre pour la reprise des tombes à l'état d'abandon

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans un vaste programme de réhabilitation des cimetières de VOID et de VACON. La procédure est maintenant terminée et le Conseil Municipal a validé lors de la séance du 24 janvier dernier les tombes à inscrire dans cette procédure. Il convient maintenant d'élaborer le DCE afin de procéder à l'enlèvement des sépultures abandonnées.

Monsieur le Maire annonce que la procédure de consultation pour les travaux de reprise des tombes que la commune doit élaborer ne peut être effectuée sans appui pour constituer le dossier de consultations des entreprises étant donné la difficulté technique que représente ce marché.

Après recherche de prestataire spécifique, la commune n'a trouvé qu'un cabinet spécifiquement dédié à ce type de mission, le cabinet Historia dont le gérant est Monsieur TERRAGNO, qui se trouve aussi être le Président du cabinet FINALYS qui nous a accompagné jusqu'à maintenant dans la procédure de reprise des tombes.

Le Maire a décidé en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet HISTORIA pour un montant de 4 900,00 € HT, contrat qui est joint à la présente délibération. Le problème qui se pose est le fait que le gérant de ce bureau d'études va très probablement candidater pour les travaux de reprise des tombes via sa société FINALYS et il s'avère que celui-ci sera donc peut-être le titulaire du marché de travaux. Après avis auprès de la répression des fraudes, il s'avère que selon ce service, il existe un risque de conflit d'intérêt entre deux sociétés qui ont le même président.

Le Maire s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la société HISTORIA n'ait aucun avantage injustifié par rapport aux autres candidats. Ainsi, par exemple, la société HISTORIA se bornera à donner un avis technique sur les candidatures et n'aura aucun rôle dans la sélection des offres. Il précise qu'il invitera les représentants de la répression des fraudes lors de l'ouverture des plis pour le marché de travaux de la reprise des tombes afin que ces derniers puissent contrôler la procédure.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Le conseil Municipal, considérant les engagements de Monsieur le Maire, **valide à l'unanimité** des membres présents ou représentés la procédure exposée ci-dessus et consistant à confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet HISTORIA malgré le risque de conflit d'intérêt qui peut être évoqué dans le cas où la société FINALYS soit déclarée après consultation titulaire du marché des travaux, les sociétés FINALYS et HISTORIA étant gérées par le même dirigeant.

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 23 avril 2009

▶ Marché de fourniture: Fabrication et pose de volets au logement 29 bis rue Louvière confié à la SARL HOUSSARD pour un montant de 1 130,00 € HT.

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose d'une grille afin de protéger la porte vitrée de la Mairie confié à la SARL HOUSSARD pour un montant de 1 971,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose des extincteurs et des plans d'évacuation et consignes incendie pour la structure plurifonctionnelle confiée à la société ALTOFEU pour un montant de 980,35 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose des plans d'évacuation et consignes incendie pour la Mairie, l'école maternelle et la salle Cugnot confiée à la société ALTOFEU pour un montant de 883,90 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de désherbants et d'engrais à la société LORRAINE ESPACES VERTS pour un montant de 2 558,05 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de dalles podotactiles à la société MATERIAUX BLOC&JOB pour un montant de 2 406,14 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de sel routier LORRAINE ESPACES VERTS pour un montant de 2 431,00 € HT (85€ HT la tonne)

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose d'un portail et d'une clôture pour le logement 29 bis rue Louvière confiée à l'entreprise GENTIL pour un montant de 1 910,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Aménagement de la structure plurifonctionnelle – Office sale et propre de la cantine + vaisselle confiée à la centrale d'achat UGAP pour un montant de 11 871,77 € HT

▶ Marché de fourniture: Aménagement de la structure plurifonctionnelle – espace périscolaire confiée à la centrale d'achat UGAP pour un montant de 11 376,73 € HT

▶ Marché de fourniture: Aménagement de la structure plurifonctionnelle – lave vaisselle + kit douchette + table d'entrée confiée à la centrale d'achat UGAP pour un montant de 11 705,69 € HT

▶ Marché de service: Signature de l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du rond point à l'entrée du village conclu avec le cabinet S.E.T.R.S. Fixation du forfait définitif de rémunération pour un montant de 2 465,10 € HT représentant une augmentation du montant initial de 23,75%.

COMMUNE DE VOID-VACON

► Marché de service: Maîtrise d'œuvre pour les travaux de reprises des tombes en état d'abandon confiée à la société HISTORIA pour un montant de 4 900 € HT

► Marché de fourniture: Fourniture de matériel pour le service administratif la société STAPLES pour un montant de 566,47 € HT

► Marché de travaux Signature de l'avenant 4 au marché de création d'une structure plurifonctionnelle. Lot 6 - Electricité conclu avec l'entreprise INEO EST pour un montant de 2 285,25 € HT représentant avec les avenants précédents une augmentation du montant initial de 6,52%, faisant passer le marché de 84 812,00 € HT à 90 339,59 € HT

► Marché de travaux Signature de l'avenant 2 au marché de création d'une structure plurifonctionnelle. Lot 5 – Menuiserie intérieure conclu avec l'entreprise EML INTERACTIVE pour un montant de 2 919,00 € HT représentant une augmentation du montant initial de 12,01 %, faisant passer le marché de 24 301,79 € HT à 27 221,79 € HT

► Marché de travaux Signature de l'avenant 3 au marché de création d'une structure plurifonctionnelle. Lot 3 – Menuiserie intérieure conclu avec l'entreprise SAS GILLES MILLET pour un montant de 750,00 € HT représentant avec l'avenant 2 une augmentation du montant initial de 3,85%, faisant passer le marché de 57 115,00 € HT à 59 135,00 € HT

► Marché de travaux: Intervention préventive à la chute des vitraux de l'Eglise Notre-Dame confiée à l'Atelier Grimaud pour un montant de 330,00 € HT

► Marché de travaux: Echange des rampes et garde corps de la Salle CUGNOT confiée à la société GENTIL pour un montant de 6 488,00 € HT

► Marché de service: Vérifications réglementaires des installations électriques pour la structure plurifonctionnelle confiée à ACF CONTROLE FORMATION pour un montant de 298,73 € HT

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération 13-06 : Approbation du projet d'aménagement du Rond-point et validation du plan de financement prévisionnel

Délibération 13-07 : Modification de la délibération concernant la vente du lot 1 de la zone artisanale du Vé Nord

Délibération 13-08 : Achat de terrains : parcelles BM63, BM64 et F105

Délibération 13-09 : Maîtrise d'œuvre pour la reprise des tombes à l'état d'abandon

MEMBRES	SIGNATURE
André JANNOT	
Bernard GENTER	
Pierre DEL MISSIER	
Nina SUDAN	
Marie-Thérèse SCHISLER	
Jean-Paul LHERITIER	
Francis PAUL	
Jean-Paul MARTIN	
Vincent LANOIS	
Jean-Pierre CHRISTOPHE	absent
Joël GRISVARD	
Christine BACHE	
Sylvie ROCHON	Procuration à Christine BACHE
Alain GAUCHER	
Patrice ROUX	
Vincent FERRY	absent
Jacqueline DAGUIER	
Marie-Ange CHOISELLE	
Virginie BOKSEBELD	Procuration à Patrice ROUX